

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 212

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

**TITRE**

Substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2026 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réduire le délai de mise en œuvre de la présente loi de programmation en passant de 2030 à 2026 afin de concentrer les efforts et rattraper le retard pris ces dernières années.